

# COMPTE-RENDU DU 1<sup>er</sup> CONSEIL D'ÉCOLE

## École Maternelle Louis Pasteur

### MARDI 13 JUIN 2023

#### Présents :

Anne Chevillard-Pradier (directrice), Louise Bittendiebel, Michèle Trometer, Isabelle Champougny, Eva Klein, Florence Willer (enseignantes),  
Floriane Varieras (adjointe au maire),  
Léa Fournier, Syhem Hamouda, Franck Macrez, Steve Kuhn (représentants de parents).

**Absents:** Sonia Schaeffer (RPS), Jean-Marie Vix (RTS)

#### Ordre du jour :

1. Journée du Bonjour – bilan
2. Sortie à Sainte Croix et financement du transport
3. Kermesse
4. Vélos dans la cour – 8h10, 11h50, 16h20 (*adultes et fratries*)
5. Educartable : voix officielle de l'information
6. Rentrée 2023 :
  - Visite des locaux
  - Répartition des niveaux dans les classes
  - Date de réunion d'information
  - Blouses (don et revente)
  - Service civique

#### Questions mairie

7. Matériel : Photocopieur (*inutilisable pendant plusieurs jours par manque de toner*)
8. Nettoyage de la cour et entretien de l'école
9. Périscolaire : Identification des animateurs par un badge (demande des parents)
10. Périscolaire : Partage des locaux (*temps scolaire, hors temps scolaire*)
11. Projet OASIS – végétalisation et déminéralisation (*présentation de l'avancée du projet*)
12. ALM dans l'école cet été : Annulé
- 13.

Début du conseil à 17h30.

Les points mairie (7 à 12) ont été abordés en premier, pour pouvoir libérer Madame Varieras.

#### 1. Journée du Bonjour – bilan

Dans le cadre du projet BONJOUR (apprendre ou réapprendre à se saluer, à l'initiative des représentants de parents et des enseignantes), trois évènements ont eu lieu :

- Jeudi 25 mai à 8h30, deux danseurs du TJP (Théâtre Jeune Public), Kaori Ito (également directrice du TJP) et Issue Park, ont répondu positivement à la demande de Mme Hamouda, mère d'élève, de venir danser bénévolement sur le thème du Bonjour. L'équipe enseignante remercie les danseurs du TJP pour leur intervention. Les parents ont apprécié ce moment collectif.

- Pendant deux jours, fin mai, deux grands draps ainsi que des feutres étaient mis à la disposition des parents dans la cour, afin qu'ils puissent écrire Bonjour dans la langue parlée à la maison. Ces draps seront exposés le jour de la kermesse.

- Depuis le 13 juin, des affichettes représentant différentes façons de se saluer sont situées à l'entrée de chaque classe, pour inviter parents et enfants à choisir une façon de dire Bonjour.

Les parents constatent que les gens se saluent un peu plus qu'avant. L'équipe enseignante remercie Madame Hamouda pour avoir initié ce projet.

#### 2. Sortie à Sainte Croix et financement du transport

- **coût par élève** : 29€ par élève présent (bus =1460€ + entrée du parc = 1460€).

La coopérative scolaire a pris en charge une partie de ce coût ( 9€/ élève). La somme de 20€ à charge des familles avait été décidée lors du précédent CE.

- **budget transport mairie** : Le budget alloué par la mairie au transport (544€) ne permet pas de payer la totalité du transport (1460€). Les 916€ manquants devront donc être pris sur le budget « fonctionnement » alloué par la mairie, normalement dédié à l'achat de fournitures scolaires. En échange, la coopérative scolaire devra prendre en charge les 916€ de fournitures scolaires, alors que son rôle n'est pas de financer ce type d'achats.

Cette décision d'échanger les budgets est soumise au vote du Conseil d'Ecole, et adoptée à l'unanimité.

Question : Pourquoi la coopérative scolaire ne prend-elle pas en charge la totalité du transport ?  
Le transporteur Eschenlauer (qui a le marché avec la mairie), en manque de chauffeurs, doit honorer en priorité les contrats qu'il a avec la mairie, avant d'accepter les autres demandes, notamment celles payées par les coopératives scolaires.

Pour éviter à l'avenir ces échanges de budgets, les enseignantes privilégieront les sorties dans un périmètre de 25km, rentrant ainsi dans le budget alloué et permettant le transport des 5 classes (dans 3 bus).

### **3. Kermesse**

Le comité Kermesse a été très actif et efficace.

Un tableau d'inscription aux différents stands a été affiché sur la porte de l'ascenseur.

Un appel au prêt de parasols sera fait, pour ombrager les stands jeux et restauration.

Nous avons demandé à la mairie 25 garnitures (tables et bancs). Nous n'en aurons que 15. C'est fort dommage.

### **4. Vélos dans la cour – à 8h10, 11h50, 16h20 (adultes et fratrics)**

Normalement, les vélos ne doivent pas entrer dans la cour de l'école. Il y a toutefois une tolérance, qui a été actée dans le règlement intérieur, et qui a été rappelée lors du précédent conseil d'école :

*Règlement intérieur : « **Utilisation de la cour à 11h50 et 16h20 – vélos adultes***

*Les vélos adultes ne doivent pas être garés sous le préau ou le long du bâtiment, mais uniquement au niveau des arceaux ou dans la cour, le long de la grille d'enceinte. », pour éviter les accidents.*

*Pour garantir la sécurité des enfants, il est également demandé à tous de ne pas rouler à vélo dans la cour.*

*Lorsque la météo le permet, le périscolaire sort dans la cour après la classe. Pour des raisons de sécurité et de surveillance, il est alors demandé aux parents de ne pas rester avec leur enfant dans la cour, de stationner leur vélo sur le trottoir et de refermer le portail derrière eux quand ils sortent».*

Or, il est constaté quotidiennement que beaucoup continuent à se garer au milieu de la cour et que des enfants accompagnateurs circulent sur leur vélo dans la cour, au risque d'entrer en collision avec les enfants qui circulent à pied.

Cette situation est également problématique le matin lors de l'arrivée à l'école.

Si d'ici le 7 juillet, le règlement n'est pas respecté, les vélos seront totalement interdits dans la cour de l'école à toute heure à partir de la rentrée de septembre 2023.

Précision du 03/07/2023 : ce compte-rendu n'ayant pu être finalisé et diffusé avant la fin de l'année scolaire, et compte-tenu des risques dus à la circulation des vélos dans la cour, la directrice a pris la décision d'interdire, à partir de la rentrée, la circulation des vélos des adultes et des fratrics dans la cour. Ils seront tolérés entre la grille de l'école et la rangée d'arbres. Si cette règle n'est pas respectée, les vélos seront alors totalement interdits dans la cour de l'école.

### **5. Educartable : mode officiel de communication parents-école**

Rappel : Chaque enfant a un code qui permet à chacun des parents de consulter les messages.

Pour que les informations soient reçues à temps, il est conseillé d'autoriser les notifications ou, à minima, consulter les messages 2 fois par semaine (mercredi et dimanche par exemple)

Il est également demandé aux parents de transmettre par cette voie :

- les informations administratives : nouvelle adresse, absence et motif, école prévue pour le CP, etc
- les informations importantes pour les maîtresses et leur relation avec chaque enfant : tout changement de la situation familiale ou événement susceptible d'affecter l'enfant.

Les parents demandent s'il est possible de doubler les informations Educartable par un affichage. C'est le cas pour les informations importantes ou urgentes. Les maîtresses continueront à le faire.

## 6. Rentrée 2023 :

- **Visite de l'école** : vendredi 1er septembre à 16h30
- Répartition des niveaux dans les classes : 3 classes de PS/GS et 2 classes de PS/MS.  
Pour l'instant, 101 élèves sont inscrits : 32PS, 29 MS, 40 GS.
- **Réunion d'information de rentrée** : Samedi 09 septembre de 10h00 à 12h00. Les maîtresses donneront des informations pédagogiques importantes et la directrice des informations sur la vie et le fonctionnement de l'école. Attention, cette réunion est à destination des parents uniquement (les enfants ne sont pas admis).  
La réunion sera suivie d'un verre de bienvenue.
- **Blouses** (don et revente) : N'hésitez pas à donner à l'école l'ancienne blouse devenue trop petite et toujours en bon état.
- **Service civique** : L'école en recherche un(e) pour l'année 2023/2024 .

## Questions mairie

### 7. Matériel : Photocopieur (*inutilisable pendant plusieurs jours par manque de toner*)

La commande automatique de toner est très mal paramétrée, elle a été passée alors qu'il ne restait qu'une vingtaine de copies à faire. L'école et le périscolaire n'ont pas pu faire de photocopies pendant 3 jours, ce qui a perturbé les enseignements et activités prévus.

Ce problème a déjà été signalé lors d'un Conseil d'Ecole précédent.

Le conseil d'école demande à la ville s'il ne serait pas possible de constituer, dans leurs locaux, un stock de quelques toners d'avance, pour dépanner les écoles en cas de besoin.

### 8. Nettoyage de la cour et entretien de l'école

Le RTS (responsable technique de site – concierge) est responsable des deux écoles Finkwiller et de notre école.

La directrice a alerté Monsieur Topan, RTT (responsable technique de territoire), sur le nettoyage des cours et de la terrasse, ainsi que certains tâches d'entretien, qui ne sont pas réalisés aussi souvent que nécessaire.

En réponse, un planning annuel des tâches va être établi, pour faciliter et clarifier les tâches d'entretien de l'école.

Un planning de présence du RTS à l'école sera également mis en place, pour faciliter le suivi des demandes en cours et la transmission des informations entre la directrice et le RTS.

Un aide-concierge est actuellement présent quotidiennement à l'école.

La directrice et les enseignantes apprécient la propreté de la cour et la réactivité de réponse à leurs demandes que sa présence permet.

### 9. Périscolaire : Identification des animateurs par un badge (demande des parents)

Ce point est abordé en l'absence de Madame Schaeffer, responsable du périscolaire.

Les parents demandent que les animateurs aient un badge avec leur prénom, pour pouvoir les identifier, notamment les vacataires, que les parents ne connaissent pas forcément.

Madame Schaeffer (qui a répondu par avance à cette question) précise qu'il n'y a pas d'obligation de faire porter un badge aux animateurs et que les parents les connaissent bien. Elle annonce qu'un trombinoscope de l'équipe périscolaire est en cours de finalisation.

Les parents saluent cette idée, mais relèvent que ce trombinoscope ne pourra pas être actualisé à chaque arrivée d'un nouveau vacataire.

Par ailleurs, les parents des cigognes regrettent toujours de ne pas avoir l'information où se trouve leur enfant lorsqu'ils les cherchent le soir.

Les enseignantes proposent de remettre en place le trombinoscope des personnels présents à l'école pendant le temps scolaire : maîtresses, ATSEM, agent de restauration, agents d'entretien, concierge et aide-concierge. « Identifier et nommer les adultes de l'école » est une compétence travaillée en classe.

Le conseil d'école propose que les deux trombinoscopes soient affichés sur la vitre de la cantine à gauche de la porte d'entrée de l'école, à côté du menu des repas.

### **10. Péri-scolaire : Partage des locaux (*temps scolaire, hors temps scolaire*)**

Ce point est abordé en l'absence de Madame Schaeffer, responsable du péri-scolaire, mais a été vu avec elle avant la réunion.

Pendant le temps de péri-scolaire :

Pour rappel, actuellement 4 locaux sont utilisés : la salle de motricité, la salle violette, la bibliothèque et la salle rose (qui est une salle de classe).

A partir de la rentrée 2023 :

Deux salles de classe seront utilisées alternativement par le péri-scolaire pour l'accueil des enfants à partir de 16h20 :

- deux jours par semaine : la salle rose (1er étage)

- deux jours par semaine : la salle orange (RdC), dans laquelle un espace (le dessus d'une armoire basse) sera libéré pour permettre le stockage de matériel (destiné à être utilisé dans cette salle uniquement).

Dans la mesure du possible, ces jours seront déterminés (dès que possible et au plus tard à la pré-rentrée) en fonction du jour de présence des enseignantes travaillant à 25% dans l'école (pour que leur salle de classe ne soit pas utilisée ce jour-là).

Pendant le temps scolaire :

Pour rappel, il y a plusieurs années, le temps de travail des animateurs du péri-scolaire a été augmenté pour inclure un temps de préparation, en plus du temps de présence avec les enfants.

Mais la mairie n'a, à cette époque, pas prévu de locaux spécifiques pour ces temps de préparation. Et aucune convention d'occupation des locaux pendant le temps scolaire n'a été établie entre la direction d'école et la mairie.

Pourtant la direction d'école devrait pouvoir utiliser la totalité des locaux pendant le temps scolaire (textes officiels : code de l'éducation L-212-15 et règlement type départemental, article 4-1-1)

Actuellement les animateurs du péri-scolaire utilisent la salle violette entre 13h40 et 16h20, salle qui ne peut donc pas être utilisée par les enseignantes et les élèves les après-midis.

La question a déjà été abordée à plusieurs reprises en conseil d'école. La visite des locaux demandée par madame Varieras n'a pas encore eu lieu.

Aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée

### **11. Projet OASIS – végétalisation et déminéralisation (*présentation de l'avancée du projet*)**

Le projet avance bien. Il est prévu de supprimer l'actuel revêtement et de le remplacer par des matériaux perméables (mulch, pavés enherbés, sable stabilisé,...). Le plan prévoit également de planter un grand nombre d'arbres, ainsi que des abris contre la pluie et le soleil (toiles d'ombrage).

### **12. ALM dans l'école cet été : Annulé**

L'équipe enseignante, l'équipe des ATSEMs et l'équipe des agents d'entretien sont soulagées et pourront ainsi ranger et nettoyer l'école à fond, ce qui n'a pas été le cas en 2021 et 2022.

### **13. Rue-école**

Il y a quelques jours, une collision a eu lieu entre un enfant qui descendait la rue de la Croix à vélo et une voiture dans la rue des Veaux. La voiture et l'enfant avaient freiné, la collision n'a été que de faible intensité (sans blessés), mais elle a eu lieu quand même.

Le conseil d'école demande si la transformation de la rue des Veaux en rue-école (fermée à la circulation pendant le temps scolaire) serait envisageable.

À défaut, l'installation d'un ralentisseur juste après le stop serait fort utile, ainsi qu'une signalétique très visible.

Par ailleurs, Les parents constatent qu'il y a très souvent une camionnette en stationnement dans la **ruelle de l'Abreuvoir**, qui rend le passage très étroit et empêche la visibilité.

Les représentants des parents d'élève demandent la mise en place un potelet à l'entrée de cette ruelle, qui empêcherait la circulation des voitures.

Fin de la séance à 19h37

Secrétaires de séance

Louise Bittendiebel

Anne Chevillard-Pradier